



Rachat d'un fonds de commerce et grosse augmentation du loyer

Par **skd78**, le **04/02/2017** à **17:53**

Bonjour,

Je suis actuellement en négociation pour racheter un fonds de commerce de sandwicherie. Le couple qui tiens actuellement l'affaire a racheté les murs l'année dernière et souhaite fixer un prix de loyer bien supérieur à ce qu'eux même payaient quand ils louaient. selon les derniers bilans ils payaient 11500€ annuel et veulent fixer un loyer de plus de 17k€ annuel maintenant.

ma question est de savoir si les nouvelles dispositions de la loi Pinel les autorisent a augmenter aussi fortement le loyer ? il me semble avoir lu un palier de 10% maximum d'augmentation par rapport au dernier loyer.

Merci par avance pour votre retour.

skd78

Par **Visiteur**, le **04/02/2017** à **21:12**

Bsr,

Juridiquement, je pense qu'il ne s'agit pas d'augmenter le loyer à la suite de la cession d'un bail commercial (ce qui est règlementé)

Vous êtes dans le cas d'une première location.